

POLITIQUE DE L'ASSOCIATION, UNE ALTERNATIVE¹

Jean-Louis LAVILLE

Les débats politiques et économiques ont été centrés pendant le xx^e siècle sur l'opposition ou la complémentarité entre marché et État. Mounier y a pris sa part avec le souci d'imaginer, dans le sillage de ses convictions proudhonienne², une tierce solution à cette alternative qui reconnaisse un rôle moteur à la société auto-organisée par voie associative ou autre.

En ce début de xxi^e siècle, beaucoup d'analyses restent encore très formatées par cette pensée dualiste. L'une des conséquences en est la dévalorisation des associations abordées soit comme des entreprises en déficit de rationalisation, soit comme des administrations en manque de financement. Cette interprétation conformiste de la société civile comme subordonnée a fait oublier l'affirmation de Tocqueville³ selon laquelle en démocratie la science de l'association est une science-mère.

En réaction contre cette interprétation, l'approche adoptée met l'accent sur la réflexivité des sujets constitutive de l'associationnisme. Elle souligne que l'analyse du phénomène suppose une interrogation sur l'agencement des sphères économique et politique ainsi qu'une histoire du présent au sens de Castel⁴.

-
1. Cette contribution est basée sur deux articles, l'un pour la revue *Finance & Bien commun* (<<http://www.obsfin.ch/finance&thecommongood-biencommun.htm>>), l'autre pour la rubrique « Grand résumé » de la revue *SociologieS* (<<http://sociologies.revues.org/>>). Il a également consacré à ce thème son ouvrage *Politique de l'association*, Paris, Le Seuil, 2010. Figurent parmi ses autres publications récentes *L'économie solidaire. Une perspective internationale* (Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », 2007), et le *Dictionnaire de l'autre économie* ([dir.], Paris, Gallimard, coll. « Folio Actuel », 2006).
 2. Cf. *Anarchie et personnalisme*, 1937, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 657 sqq.
 3. DE TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, Union générale d'éditions, 1963.
 4. CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

Un préalable : les définitions du politique et de l'économie

Pour intégrer la société civile à la réflexion et à l'action, il convient de préciser ce qu'est le politique. Lorsque l'on revient sur les définitions du politique, une première tradition de pensée le réfère aux pouvoirs publics. En effet, dans une société démocratique, ces derniers possèdent, comme le disait Weber, un monopole de la violence légitime. Leur domination s'exerce afin que la société ne verse pas dans la guerre de tous contre tous, que ce ne soit pas la jungle, que des règles de vie en commun soient respectées. Mais en même temps une démocratie vivante, ce n'est jamais uniquement un ensemble d'institutions. C'est là, qu'intervient la seconde tradition de pensée du politique représentée par des auteurs comme Arendt ou Habermas. Pour ces penseurs, une démocratie vivante suppose des espaces publics ; autrement dit des espaces de délibération, d'argumentation qui sont autant de lieux où les personnes se retrouvent ensemble pour essayer de définir quelles seront les modalités de ce monde commun que nous sommes obligés de construire en tant qu'êtres humains. Si la première dimension du politique renvoie à l'action des pouvoirs publics, la seconde intègre l'association au sens où celle-ci peut revêtir une dimension d'espace public dans les sociétés civiles.

Il nous faut en outre revenir sur la question de ce qu'est l'économie dans les sociétés. Ces dernières sont très marquées par ce que Polanyi appelait le « sophisme économiciste⁵ », c'est-à-dire que nous confondons l'économie et le marché. Or, aussi bien dans les sociétés antérieures que dans les sociétés actuelles, nous ne pouvons pas assimiler l'économie au marché. En fait, il y a plusieurs principes économiques dans les sociétés humaines. À côté du marché qui est ancien, il y a d'autres principes qui sont très importants, en particulier le principe de redistribution. Avec ce dernier, nous nous donnons des éléments pour que nos ressources soient affectées selon des normes et non selon un principe contractuel. Il faut par ailleurs mentionner un autre principe, celui de la réciprocité selon lequel, comme le disait Mauss, il y a un certain nombre d'échanges de biens qui se font avant tout pour entretenir le lien social.

Démocratie et créations associatives

C'est à partir de ces définitions du politique et de l'économie que nous pouvons identifier un phénomène qui est l'associationnisme.

L'instauration des démocraties modernes a en effet rendu possible l'associationnisme. Comment l'expliquer ? Ces sociétés postulent dans leurs principes que tout le monde peut être à la fois acteur économique et

5. « Le sophisme économiciste », *La Revue du MAUSS semestrielle*, n° 29 : « Avec Karl Polanyi, contre la société du tout-marchand », 1^{er} semestre 2007.

acteur politique, alors que dans les démocraties antiques, ceux qui étaient citoyens étaient justement ceux qui par définition étaient exonérés de l'économique. Cela a créé un problème dont nous ne sommes toujours pas sortis : comment agencer sphères économiques et politiques ? C'est sur cet aspect-là que les associations ont commencé à intervenir. Les premières associations vont ainsi réclamer une extension de la démocratie incluant le domaine économique et social. C'est l'invention de la solidarité démocratique, principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. Axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Cette solidarité démocratique suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. Partant de la liberté d'accès à l'espace public pour tous les citoyens, elle s'efforce d'approfondir la démocratie politique par une démocratie économique et sociale.

Émerge donc une solidarité qui n'est plus traditionnelle, comme elle existait dans les sociétés antérieures, mais une solidarité qui implique une égalité. Cette égalité ne signifie pas une uniformisation, elle intègre la différence. On voit cela dans divers contextes, par exemple des associations de Noirs et de femmes se constituent aux États-Unis d'Amérique. Dans ce pays, ces personnes qui n'avaient pas le droit de s'exprimer dans l'espace public vont prendre le biais associatif pour organiser des services et se rendre ainsi utiles dans la société. Elles ne vont pas avoir simplement des activités économiques, elles vont aussi se prévaloir de ces activités pour ensuite réclamer la légitimité politique et par conséquent, conquérir un droit d'expression. En Europe, comme le montrent les travaux de Thompson, Desroche, Hobsbawm ou Sewell, l'associationnisme pionnier est ancré dans cette solidarité comme lien social volontaire entre citoyens libres et égaux telle qu'abordée par Leroux⁶.

La démocratie ne réalise pas l'égalité pour tout le monde. Toutefois, comme le dit Lefort, elle permet au moins que l'on s'appuie sur le principe d'égalité pour, au travers d'actions collectives, essayer que ce principe d'égalité constitue un vecteur de changement dans une société démocratique. D'autres exemples peuvent être cités, notamment ceux de l'Amérique du Sud. Au XIX^e siècle, des associations vont se saisir des principes d'égalité et mutualité pour réorganiser une économie populaire auparavant beaucoup plus tributaire des dépendances traditionnelles.

Il y a donc une histoire à retrouver, une histoire que l'on a oubliée et qui pourtant constitue notre patrimoine. Cette histoire s'est faite à partir d'un lien fondamental : celui qui relie les associations aux principes de liberté et d'égalité par la solidarité démocratique. Cette première vague

6. *Anthropologie de Pierre Leroux*, Latresnes, Le Bord de l'eau, 2007 ; rééd. de l'anthologie établie et présentée par B. Viard : *P. Leroux. À la source perdue du socialisme français*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

associationniste à visée émancipatrice a été rabattue du côté de l'utopie, d'un sentiment un peu angélique et naïf, comme si elle n'avait été qu'un phénomène de jeunesse qui serait venu à maturité à travers les premières théories du socialisme dit scientifique. En fait, l'histoire n'est pas celle-ci. Il y a une richesse associative beaucoup plus grande. L'associationnisme de l'époque, lorsqu'on le regarde précisément dans son contexte européen et américain, est différent du socialisme utopique. Il s'est démarqué par sa volonté d'expérimentation pratique et de changement institutionnel.

De ce fait, il s'agit moins de réhabiliter le socialisme utopique face au socialisme scientifique que de mettre en avant l'inventivité de l'entrelacement des discours et des pratiques que l'histoire des idées échoue à saisir seule. Les promoteurs de projets n'ont pas appliqué les directives des utopistes. Inspirés par ceux-ci, ils ont aussi rompu avec leur prophétie pour opérer la rencontre de l'association et de la démocratie. Contre le rêve d'une société réconciliée, ils ont recherché une transformation sociale à travers le recours à l'expérience sociale et la réforme par l'évolution des politiques publiques. Ils ont revendiqué des droits en même temps qu'ils se sont attaqués à un ordre économique entérinant les inégalités. Le propre de l'associationnisme est donc de questionner l'articulation entre démocratie et économie. Il constitue une manifestation de résistance à la société de marché dans des sociétés contemporaines où la tension entre capitalisme et démocratie s'avère irréductible, selon les termes d'Habermas.

Capitalisme et discriminations associatives

Ce premier temps de la création associative a été suivi de réactions très violentes. Ce qui était en cause, c'était l'extension de la démocratie. Dans la seconde partie du XIX^e siècle, la solidarité philanthropique au départ confondue auparavant avec la solidarité démocratique prend un autre sens qui renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire. Focalisée sur la question de l'urgence et la préservation de la paix sociale, cette conception se donne pour objet le soulagement des pauvres. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité.

Au cours du XIX^e siècle, s'opère ce que l'on peut appeler une inflexion philanthropique. Ce mouvement a réduit la volonté démocratique exprimée dans le fait associatif à un simple complément du capitalisme. L'idéologie du progrès devait suffire à apporter la richesse pour tous et la prospérité pour chacun. Finalement, nous sommes rentrés dans cette idéologie productiviste promettant un avenir radieux à partir du simple développement des forces productives. Paradoxalement, on retrouve cet idéal à la fois dans les versions

dominantes du libéralisme et du marxisme. Tout le questionnement sur comment on institue une économie moderne a été oublié et on lui a substitué une naturalisation du capitalisme marchand comme étant le synonyme de l'économie moderne.

C'est en effet à ce moment-là que s'installe la confusion entre économie moderne et capitalisme marchand. Aux côtés de ce dernier, la solidarité philanthropique est apparue comme un palliatif destiné à soulager des maux uniquement temporaires pour une catégorie de population, les pauvres. Les associations sont alors pensées comme subsidiaires. L'essentiel est ailleurs, dans le développement industriel. C'est l'époque d'un libéralisme beaucoup plus pessimiste. Avec Malthus, Ricardo, Bastiat, la compassion se double d'un discours moral. L'on passe ici de ce que Thompson⁷ a appelé l'économie morale, c'est-à-dire l'économie de la dignité, de la puissance collective, de la capacité d'agir, qui était visée dans l'associationnisme solidaire antérieur, à une entreprise de moralisation des pauvres. Nous n'en sommes pas encore entièrement sortis puisque nous discutons toujours de savoir s'il faut donner les allocations à tous, ou les limiter à ceux qui les méritent.

Il y a donc une torsion de l'association dans la seconde moitié du XIX^e siècle qui relie les associations à la question du paupérisme. Certes des statuts sont obtenus (coopératives, mutuelles, associations sans but lucratif) mais ils séparent ce que l'associationnisme pionnier voulait réunir. Les structures relevant de ces statuts juridiques qui sont désignés comme économie sociale s'éloignent donc les unes des autres en même temps qu'elles se différencient du syndicalisme. Dans ce contexte, l'économie sociale participe de ce passage de la politique à la moralisation quand elle se confond avec un éloge du patronage comme chez Le Play. L'économie sociale ne saurait être considérée comme le prolongement de l'associationnisme solidaire puisque, dans ce dernier, la volonté émancipatoire tranchait sur les conceptions paternalistes. Ce qui se joue avec l'émergence de l'économie sociale, c'est moins la reconnaissance des associations, que leur réorganisation au profit de nouvelles tutelles. C'est pourquoi Marx qualifiait l'économie sociale d'économie vulgaire parce qu'elle était une doctrine s'attaquant aux conséquences de la pauvreté sans remettre en cause le mode des productions.

État social et intégrations associatives

Contre le projet philanthropique, est venu ensuite le temps, que nous pouvons appeler le temps de l'État social. Il est alors affirmé que la philanthropie ne suffit pas à résoudre tout un ensemble de problèmes. La solidarité est d'un autre ordre et contrairement à ce que disait Bastiat, il faut justement

7. THOMPSON E. P., « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past and Present*, n° 50, 1971, p. 76-136.

sortir de la solidarité comme compassion, comme bienveillance et instaurer une solidarité légale. Une autre notion s'impose, celle de dette sociale introduite par les solidaristes, en France.

À compter de cette époque, il n'y a pas lieu d'attendre la sollicitude des puissants. La solidarité peut être fondée en droit. La nouvelle façon d'envisager la solidarité donne un rôle central au principe de redistribution, à l'État social. Cela a été un gigantesque progrès en permettant de rendre légal ce qui auparavant résultait de la bienveillance. Toutefois, en même temps, on a oublié le rôle que pouvaient jouer les associations dans la construction même de la solidarité, c'est-à-dire cette dimension plus horizontale, plus réciprocaire de la solidarité. Cette idée, liée à l'invention de la solidarité démocratique, a été remplacée par l'action redistributive de l'État social. La redistribution publique a paru suffire pour corriger les inégalités créées par le marché.

Dans cette logique, après la seconde guerre mondiale, la société a été appréhendée à partir de la simple addition du marché et de l'État social. D'une certaine façon, les associations sont devenues des prestataires des pouvoirs publics. Elles ont été enrôlées dans les politiques sociales et n'ont plus eu véritablement d'identité propre. Parallèlement les mutuelles sont devenues des auxiliaires des systèmes de protection sociale et les coopératives se sont confrontées au marché. L'économie sociale s'est donc débarrassée des connotations moralistes, elle s'est stabilisée comme ensemble d'organisations dont les règles de fonctionnement sont distinctes de celles des entreprises capitalistes (pouvoir de décision indépendant du capital détenu, limitation du profit). Sur ces bases, elle a acquis un poids économique important mais au détriment de son rôle politique, ses composantes étant séparées par la partition État-marché.

Face aux crises

Les intégrations associatives se sont donc accentuées avec le temps. Les politiques mises en œuvre depuis quelques décennies, en limitant les interventions publiques pour endiguer les déficits étatiques, aggravent encore la dépendance à des moyens devenus plus rares au moment où augmentent les besoins sociaux avec l'extension des inégalités et des pauvretés.

Toutefois, ces évolutions qui font peser de nouvelles contraintes sur les fonctionnements associatifs et atténuent toujours plus leurs spécificités coexistent avec la résurgence inattendue d'un associationnisme solidaire. Avec la succession de crises, culturelle dès les années 1960, économique depuis les années 1980, se sont manifestées de nouvelles initiatives dans le commerce équitable, la consommation alternative, les circuits courts, les services de proximité, les monnaies sociales, les finances solidaires... Se reconnaissant dans plusieurs continents sous l'expression générique d'économie solidaire,

elles renouent avec un questionnement politique du système dominant par la promotion d'activités sociales à orientation économique selon les termes de Weber; autrement dit des activités qui tiennent compte dans leur déroulement de traits économiques mais qui se rapportent à des finalités d'un autre ordre (social, environnemental, culturel...). La situation contemporaine est donc marquée par des ambivalences associatives. Pour rendre compte de celles-ci, trois scénarii peuvent être dégagés à partir des tendances repérables aujourd'hui, une telle présentation n'ayant d'autre objet que de susciter la discussion, de montrer l'ouverture du champ des possibles.

Le premier scénario est celui de la continuité, il confirme le contrôle des associations. Leur instrumentalisation au service d'objectifs fixés par les tutelles publiques peut dans ce cas se coupler avec la mise en place d'un secteur public au rabais, les associations avalisant le désengagement de l'État. Dans ce scénario, la valorisation de la société civile cache une volonté de diminution de l'intervention publique. La modernisation de l'État implique de rationaliser les associations par leur regroupement, ce qui va de pair avec leur confinement dans une fonction de prestataires de services, de plateforme technique. La baisse des coûts est l'objectif prioritaire et l'évaluation est rabattue sur la standardisation des résultats, ce qui n'autorise plus guère les associations à innover ou à co-élaborer l'intérêt général.

Un deuxième scénario se distingue du précédent. L'instrumentalisation des associations n'est pas dans ce cas engendrée par l'État social, mais par le capitalisme à la recherche d'une relégitimation. Il est en train de se créer un nouveau discours sur les associations. Elles devraient se professionnaliser en matière de gestion pour devenir des *social business*. Dans ce modèle, les associations seraient en retard en matière de management par rapport aux entreprises privées, il faudrait qu'elles adoptent toutes leurs techniques pour aboutir à ce professionnalisme qui leur permettrait de mieux assurer leur fonction sociale. Cette option traduit une croyance dans le management grâce auquel les associations arriveraient à remplir un nouveau rôle. Cette conception est très séduisante pour un certain nombre de responsables associatifs qui se sont engouffrés dans ce « managérialisme » pour améliorer leur fonctionnement. À cela s'ajoute la théorisation d'une nouvelle philanthropie. Une *venture philanthropy* comme on dit aux États-Unis, voit le jour. C'est une philanthropie qui elle-même deviendrait efficiente parce qu'elle adopterait les techniques du management les plus modernes.

Ce scénario met les associations au service d'un capitalisme moralisé. Il propose donc un horizon pour les associations qui mélange une option moralisatrice évoquant le XIX^e siècle avec une nouvelle idéologie de « l'homme économique », analysée par Laval, qui fait de l'entreprise la forme universelle d'action.

Il y a également un troisième scénario qui peut être identifié, celui d'une socioéconomie plurielle. Il repose d'abord sur la reconnaissance d'un